

# **Rapport de présentation du Budget Primitif 2026**

## **Budget principal**

# Sommaire

Partie I – La section de fonctionnement.....	4
I – Les recettes de fonctionnement.....	5
A – Les recettes fiscales.....	5
B – Les dotations et compensations.....	7
C – Les produits des services.....	9
D – Les autres recettes.....	10
II – Le fonctionnement des services.....	11
III – Les autres dépenses de fonctionnement.....	12
A – Les atténuations de produits.....	12
B – Les autres charges de gestion courante.....	14
C – Les charges financières.....	15
D – Les autres postes.....	15
Partie II – La section d'investissement.....	16
I – Les dépenses d'investissement.....	17
A – Le remboursement du capital de la dette.....	17
B – Les dépenses d'équipement.....	18
1 – Les opérations gérées en Autorisation de Programme.....	18
2 – Les travaux de voirie.....	19
3 – Les travaux dans les écoles.....	19
4 – Les travaux dans les bâtiments.....	20
5 – Les besoins des services.....	21
6 – Les acquisitions foncières.....	21
C – Les avances forfaitaires de marchés.....	21
D – Les subventions d'investissement.....	21
1 – Les fonds de concours.....	22
2 – Subventions diverses et exceptionnelles.....	22
II – Les recettes d'investissement .....	23

Le budget primitif présenté pour l'année 2026 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de **52 700 000 €**.

DÉPENSES		RECETTES
Crédits de fonctionnement	40 539 000,00 €	40 539 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	Repris au budget supplémentaire	Repris au budget supplémentaire
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>40 539 000,00</b>	<b>40 539 000,00</b>
Crédits d'investissement	12 161 000,00 €	12 161 000,00 €
Restes à réaliser	Repris au budget supplémentaire	Repris au budget supplémentaire
Solde d'exécution d'investissement reporté	Repris au budget supplémentaire	Repris au budget supplémentaire
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>12 161 000,00</b>	<b>12 161 000,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>52 700 000,00</b>	<b>52 700 000,00</b>

Les prévisions sont les suivantes :

- **40 539 000 €** en fonctionnement,
- **12 161 000 €** en investissement.

Le budget 2026, contrairement aux années précédentes, ne reprend pas les résultats de l'exercice antérieur et les restes à réaliser.

Courant 2026, un budget supplémentaire permettra d'intégrer ces éléments. Avec ce budget primitif, ils donneront une vision plus éclairée de la trajectoire financière de l'année à venir.

Ce budget s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires exposées lors du Conseil Communautaire du 17 octobre 2025. Il intègre toutefois de nouvelles données liées au projet de loi de finances, non adopté à ce jour et susceptible d'évoluer encore.

Pour présenter le budget 2026, il convient tout d'abord d'exposer les prévisions de fonctionnement pour ensuite aborder les prévisions d'investissement.

## Partie I – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement, avec un montant total de **40 539 000 €**, se décompose comme suit :

Libellé chapitre	Réalisé 2024	Budget 2025	Budget 2026	% Evolution Budget 2026 Budget 2025
Atténuations de charges	75 219,46	35 000,00	30 000,00	-14,3%
Produits des services	2 529 244,09	2 608 214,00	2 652 605,00	1,7%
Impôts et taxes	8 881 840,00	9 364 346,00	9 200 680,00	-1,7%
Fiscalités locales	16 004 685,69	16 144 000,00	16 386 000,00	1,5%
Dotations, subventions et participations	14 152 702,83	14 998 988,00	12 112 675,00	-19,2%
Autres produits de gestion courante	360 639,01	203 756,00	132 000,00	-35,2%
Produits financiers	46,50	34,37	40,00	16,4%
Produits exceptionnels	792 545,50	10 000,00	10 000,00	0,0%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>42 796 923,08</b>	<b>43 364 338,37</b>	<b>40 524 000,00</b>	<b>-6,5%</b>
Résultat de fonctionnement		4 364 148,68	0,00	-100,0%
Opérations d'ordre	46 501,19	15 000,00	15 000,00	0,0%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>42 843 424,27</b>	<b>47 743 487,05</b>	<b>40 539 000,00</b>	<b>-15,1%</b>

Libellé chapitre	Réalisé 2024	Budget 2025	Budget 2026	% Evolution Budget 2026 Budget 2025
Charges à caractère général	6 859 068,85	7 960 000,00	6 865 000,00	-13,8%
Charges de personnel	9 202 102,19	9 856 555,00	9 930 000,00	0,7%
Atténuations de produits	13 090 693,01	13 621 753,00	13 784 484,00	1,2%
Autres charges de gestion courante	6 595 456,06	7 047 932,00	6 955 000,00	-1,3%
Charges financières	353 774,57	406 000,00	420 516,00	3,6%
Charges exceptionnelles	1 075,10	10 130,00	10 000,00	-1,3%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>36 102 169,78</b>	<b>38 902 370,00</b>	<b>37 965 000,00</b>	<b>-2,4%</b>
Virement à la section d'investissement		5 841 117,05	74 000,00	-98,7%
Opérations d'ordre entre sections	3 470 911,44	3 000 000,00	2 500 000,00	-16,7%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>39 573 081,22</b>	<b>47 743 487,05</b>	<b>40 539 000,00</b>	<b>-15,1%</b>

## I – Les recettes de fonctionnement

Les recettes attendues sont diverses et sont principalement les suivantes :

- la fiscalité,
- les dotations et compensations versées par l'Etat,
- les recettes induites par l'activité des services.

### A – Les recettes fiscales

Détail du chapitre – Fiscalité locale	Réalisé 2024	Budget 2025	Budget 2026	% Evolution Budget 2026 Budget 2025	€ Evolution Budget 2026 Budget 2025
Impôts directs locaux (TH et TF)	15 374 339 €	15 497 000 €	15 729 000 €	1,5%	232 000 €
Rôles supplémentaires	22 265 €	0 €	0 €	-%	0 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	560 244 €	570 000 €	575 000 €	0,9%	5 000 €
Taxe milieux aquatiques	32 002 €	32 000 €	32 000 €	0,0%	0 €
Taxe de séjour	15 836 €	45 000 €	50 000 €	11,1%	5 000 €
<b>Total</b>	<b>16 004 686 €</b>	<b>16 144 000 €</b>	<b>16 386 000 €</b>	<b>1,5%</b>	<b>242 000 €</b>

Les bases fiscales seront connues courant mars 2026, les recettes liées aux **impôts directs locaux** sont estimées à **16 386 000 €** pour 2026, sans augmentation des taux de fiscalité qui sont les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,04 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,68 %,
- taxe d'habitation : 12,42 %,
- contribution foncière des entreprises : 22,87 %.

Les **taux de fiscalité n'ont pas bougé depuis 2017** où une hausse de 2 points avait été appliquée sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, portant ainsi son taux de 18,04 % à 20,04 %.

Il est intégré une évolution des bases fiscales de 1,5 %. La revalorisation forfaitaire pour 2026 se situerait autour de + 1 %.

Un produit supplémentaire de **232 000 €** est donc envisagé en 2026 : il est donc seulement lié à **l'évolution des bases de fiscalité**.

Suite à l'**augmentation du coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères**, il a été acté en 2024 d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en fixant des **taux différenciés afin de tenir compte du niveau de service rendu**.

Un zonage a été instauré par le Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères de la Moyenne Garonne en vue de **proportionner la taxe à l'importance du service rendu**.

Les taux proposés demeurent identiques à ceux de l'année d'instauration et restent toujours bien en dessous de la moyenne en Occitanie (11,6 % en 2020) :

- **Zone 1** – Bacs collectifs : **2,50 %**,
- **Zone 2** - Bacs individuels avec une fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles d'une fois par semaine : **3,00 %**,
- **Zone 3** - Bacs individuels avec une fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles de deux fois par semaine : **3,50 %**.

Il est également prévu une évolution des bases de TEOM, le produit attendu serait de **575 000 €**.

Désormais, la **taxe sur les milieux aquatiques** (GEMAPI), avec un produit voté de **50 000 €**, est répartie sur deux lignes : en fiscalité pour 32 000 € et en compensation pour 18 000 €.

La **taxe de séjour** est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle permettra de financer en partie les actions de promotion touristique avec un montant estimatif de **50 000 €**.

Détail du chapitre – Impôts et taxes	Réalisé 2024	Budget 2025	Budget 2026	% Evolution Budget 2026 Budget 2025	€ Evolution Budget 2026 Budget 2025
FNGIR	4 925 745 €	4 925 745 €	4 925 745 €	0,0%	0 €
Fraction de TVA (Compensation TH)	2 698 264 €	2 705 000 €	2 705 510 €	0,2%	510 €
Fraction de TVA (Compensation CVAE)	1 257 831 €	1 410 000 €	1 410 425 €	12,1%	425 €
Fonds de Péréquation (FPIC)		315 245 €	0 €	-%	-315 245 €
Autres (régularisation 2024 – Fractions de TVA)		8 356 €	0 €	-%	-8 356 €
Reversement DILICO			159 000 €	-%	159 000 €
<b>Total</b>	<b>8 881 840 €</b>	<b>9 364 346 €</b>	<b>9 200 680 €</b>	<b>-1,7 %</b>	<b>-163 666 €</b>

La Communauté perçoit d'autres ressources fiscales pour lesquelles, nous ne disposons d'aucun pouvoir fiscal.

Il s'agit tout d'abord du **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources** (FNGIR) où son montant reste stabilisé à **4 925 745 €**.

Nous retrouvons ensuite les **fractions de TVA**.

La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** est supprimée depuis 2023 pour les collectivités. La compensation s'effectue désormais à travers le **versement d'une fraction de TVA**. Le montant inscrit au budget est de **1 410 425 €**.

Nous percevons également une autre **fraction de TVA** liée à la suppression de la **taxe d'habitation sur les résidences principales**, où le montant inscrit est de **2 705 510 €**.

Il est rappelé que dans le cadre de la loi de finances pour 2025, **les montants de fraction de TVA sont gelés** à leur niveau de 2024. Pour 2026, ces montants sont reconduits.

Depuis sa création en 2016 et pour la première fois, la Communauté de Communes a bénéficié du **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** (FPIC) pour 315 245 €. Il n'est pas prévu de reconduire cette recette.

Conformément à l'article 186 de la loi de finances pour 2025, le budget 2026 intègre le **reversement** d'un tiers du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (**DILICO**) prélevé en 2025, soit une recette de **159 000 €**.

## B – Les dotations et compensations

Le chapitre des dotations et compensations comprend essentiellement des recettes en provenance de l'État.

Détail du chapitre – Dotations, subventions, participations	Réalisé 2024	Budget 2025	Budget 2026	% Evolution Budget 2026 Budget 2025	€ Evolution Budget 2026 Budget 2025
Dotation de compensation	941 937 €	907 733 €	845 000 €	-6,9%	-62 733 €
FCTVA	147 317 €	285 000 €	0 €	-100,0%	-285 000 €
Dotation de compensation de réforme de la TP	2 564 162 €	2 401 000 €	2 232 000 €	-7,0%	-169 000 €
Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	6 111 095 €	6 380 000 €	5 122 456 €	-19,7%	-1 257 544 €
Etat - Compensation taxes foncières	4 021 698 €	4 015 000 €	3 303 243 €	-17,7%	-711 757 €
Etat - Compensation autres	18 001 €	18 000 €	33 001 €	83,3%	15 001 €
Subventions – Gestion des services	348 493 €	992 255 €	576 975 €	-41,9%	-415 280 €
<b>Total</b>	<b>14 152 703 €</b>	<b>14 998 988 €</b>	<b>12 112 675 €</b>	<b>-19,2%</b>	<b>-2 886 313 €</b>

Il s'agit de :

- la **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) avec sa composante « Dotation de compensation » où la recette est estimée à **845 000 €**. Une évolution à la baisse de 6,39% est envisagée afin de tenir compte de l'écrêtement de la dotation de compensation des intercommunalités, telle qu'annoncée en loi de finances (- 130 millions d'euros sur l'enveloppe nationale).
- la **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle** avec un montant de **2 232 000 €**. Avec une baisse de l'enveloppe nationale de 17,53 %, la prévision pour la Communauté de Communes intègre un impact à hauteur de 169 000 € (soit – **7 %**).
- L'état verse par ailleurs des **compensations** au titre de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), des taxes foncières et la Gemapi. Pour 2026, le montant est estimé à **8 458 700 €**, soit une **baisse de 1 954 300 €**.

Détail des compensations	Réalisé 2024	Budget 2025	Budget 2026	% Evolution Budget 2026 Budget 2024	€ Evolution Budget 2026 Budget 2025
TP / CFE	35 369 €	45 408 €	43 700 €	-3,76 %	-1 708 €
CFE – Locaux industriels	6 075 726 €	6 334 592 €	5 078 756 €	-19,83 %	-1 255 836 €
Taxe foncière (bâti)	8 566 €	9 285 €		-2,32 %	-690 €
Taxe foncière (non bâti)	20 965 €	20 405 €	29 000 €		
Taxe foncière (bâti) – Locaux industriels	3 992 167 €	3 985 310 €	3 274 243 €	-17,84 %	-711 067 €
Taxe GEMAPI (TF et CFE – Locaux industriels)	18 001 €	18 000 €	18 001 €	0,01 %	1 €
Réforme 2025 TH résidences secondaires			15 000 €	-%	15 000 €
<b>Total</b>	<b>10 150 794 €</b>	<b>10 413 000 €</b>	<b>8 458 700 €</b>	<b>-18,77 %</b>	<b>-1 954 300 €</b>

Le projet de loi de finances intègre une baisse de 25 % de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives du foncier bâti et de CFE des locaux industriels. Instaurée dans le cadre de la réduction des impôts de production en 2021, elle a connu un fort dynamisme entre 2021 et 2024 (+ 22%), soit près de 800 millions d'euros, principalement du à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit de ramener le montant de cette compensation à son niveau de 2021.

Le budget intègre donc cette hypothèse avec des **compensations identiques à 2021**. La **perte** est donc **de 1 966 903 € pour les locaux industriels**.

Par ailleurs, le projet de loi de finances prévoit d'exclure les dépenses de fonctionnement du **Fonds de Compensation sur la Taxe de la Valeur Ajoutée**. Les 285 000 € du budget 2025 ne sont donc pas reconduits.

L'activité des services génère des recettes versées par nos partenaires (Région, Département, CAF, MSA, Agence de l'Eau...) pour un montant évalué à **576 975€** décomposé comme suit :

- 250 000 € à destination de la crèche,
- 100 000 € pour la petite crèche,
- 47 000 € pour le relais petite enfance,
- 40 000 € pour le centre de loisirs,
- 36 475 € pour les missions de suivi et de gestion des cours d'eau,
- 50 000 € pour l'utilisation des installations sportives,
- 22 000 € pour l'aire des gens du voyage,
- 15 000 € pour l'école de musique,
- 13 000 € liés au dispositif « Lait et fruits à l'école »,
- 3 500 € pour les transports.

## C – Les produits des services

Les produits de la tarification de nos services sont détaillés dans le tableau qui suit pour un montant global de **2 065 040 €**.

Les **produits des services** intègrent par ailleurs des remboursements de charges et la rémunération de la production d'énergie.

Les remboursements de charges comprennent principalement des **refacturations de charges de personnel** :

- **274 750 €** pour l'assainissement collectif,
- **220 000 €** pour le tourisme,
- **28 000 €** pour l'assainissement non collectif (SPANC).

Par ailleurs, dans le cadre de la mutualisation des services avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, un montant estimatif de **78 500 €** sera refacturé au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (70 000 € de frais de personnel et 8 500 € de remboursement de charges).

Enfin, il est à noter l'inscription de :

- **2 815 €** pour la **rémunération de la production d'énergie** dans le cadre de l'installation d'équipements photovoltaïques,
- et **1 500 €** de remboursement de charges d'affranchissement du SPANC.

## D – Les autres recettes

Le chapitre des **autres produits de gestion courante** atteindrait **132 000 €**.

Il comprend :

- les produits de la **location de nos immeubles** évalués à **99 000 €**, dont 85 050 € concernant la maison de santé,
- les indemnités de remboursements de sinistre pour **15 000 €**.

Ont été intégrés dans les autres produits de gestion courante, **18 000 €** relatifs aux **activités annexes du centre de loisirs** (restauration et hébergement en dehors de l'activité classique des vacances scolaires).

La Communauté perçoit des **atténuations de charges**, il s'agit de remboursements de charges de personnel de notre assurance ou de la CPAM. Au budget 2026, elles sont estimées à **30 000 €**.

Des **produits exceptionnels et financiers** sont inscrits pour un montant total de **10 040 €**.

## II – Le fonctionnement des services

	Services	Budget 2026			Budget 2026		Dépenses – Recettes 2026
		Dépenses générales	Salaires	Total dépenses	Tarification - Produit des services	Participations Subventions	
Pôle des services fonctionnels	Services Généraux	559 083,00 €	320 200,00 €	1 393 573,00 €	3 500,00 €		1 390 073,00 €
	Finances – Comptabilité		514 290,00 €				325 126,00 €
	Entretien ménager	15 250,00 €	309 876,00 €	325 126,00 €			568 682,00 €
	Ressources Humaines	200 710,00 €	367 972,00 €	568 682,00 €			349 292,00 €
	Juridique	184 500,00 €	164 792,00 €	349 292,00 €			27 100,00 €
	Communication	27 100,00 €		27 100,00 €			278 038,00 €
	Police intercommunale	8 378,00 €	269 660,00 €	278 038,00 €			1 063 335,00 €
	CIAS	1 063 335,00 €		1 063 335,00 €			2 347 026,00 €
Pôle des services techniques, aménagement	Services Techniques	1 505 085,00 €	841 941,00 €	2 347 026,00 €	0,00 €		0,00 €
	Zones d'activités						218 195,00 €
	Urbanisme	23 100,00 €	195 095,00 €	218 195,00 €			236 467,00 €
	Informatique	99 338,00 €	137 129,00 €	236 467,00 €			265 721,00 €
Pôle petite enfance	Crèche	30 250,00 €	600 471,00 €	630 721,00 €	115 000,00 €	250 000,00 €	13 583,00 €
	Relais Petite Enfance	5 760,00 €	54 823,00 €	60 583,00 €			182 415,00 €
	Petite crèche	20 875,00 €	287 540,00 €	308 415,00 €			288 840,00 €
Pôle environnement	Déchetterie de Prouxet	204 740,00 €	149 100,00 €	353 840,00 €	65 000,00 €	187 047,00 €	187 047,00 €
	Déchetterie de Mesples	173 695,00 €	83 352,00 €	257 047,00 €			25 028,00 €
	Aire des Gens du Voyage	17 175,00 €	41 853,00 €	59 028,00 €			152 604,00 €
	Entretien Rivières	105 230,00 €	103 849,00 €	209 079,00 €			374 400,00 €
	Valorisation de l'Environnement Communautaire	59 360,00 €	327 040,00 €	386 400,00 €			195 300,00 €
Pôle économie, agricole et tourisme	Développement Local	103 250,00 €	116 050,00 €	219 300,00 €	24 000,00 €	62 472,00 €	62 472,00 €
	Agriculture	8 000,00 €	54 472,00 €	62 472,00 €			315 760,00 €
	Tourisme	0,00 €	315 760,00 €	315 760,00 €			201 305,00 €
	Conservatoire des métiers d'autrefois	69 400,00 €	161 905,00 €	231 305,00 €			744 350,00 €
Pôle culture, événementiel	Ecole de Musique	57 070,00 €	744 280,00 €	801 350,00 €	42 000,00 €	15 000,00 €	68 125,00 €
	Ecole de Danse	67 050,00 €	88 115,00 €	155 165,00 €			472 395,00 €
	Événementiel – Culture	320 660,00 €	151 735,00 €	472 395,00 €			246 555,00 €
	Lecture Publique	82 575,00 €	163 980,00 €	246 555,00 €			698 435,00 €
Pôle jeunesse et sport	Sport scolaires + COSEC +Squash + Roller	279 300,00 €	484 135,00 €	763 435,00 €	15 000,00 €	50 000,00 €	364 410,00 €
	Golf	226 980,00 €	137 430,00 €	364 410,00 €			1 040 500,00 €
	Piscines	420 250,00 €	768 250,00 €	1 188 500,00 €			843 264,00 €
	Centre de Loisirs	319 050,00 €	643 214,00 €	962 264,00 €			1 578 861,00 €
Cuisine	Cuisine Communautaire	1 722 670,00 €	1 189 191,00 €	2 911 861,00 €	1 320 000,00 €	13 000,00 €	15 124 704,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7 979 219,00 €</b>	<b>9 787 500,00 €</b>	<b>17 766 719,00 €</b>			<b>2 065 040,00 €</b>

Les dépenses générales du CIAS comptabilisent notamment la subvention de fonctionnement versée par la Communauté pour un montant maximum de **1 050 000 €** (735 000 € en 2024). Cette subvention pourra être amenée à évoluer à la baisse dès lors que le CIAS aura adopté son budget supplémentaire avec la reprise des résultats antérieurs.

Les charges relatives aux frais de fonctionnement sont détaillées dans le tableau précédent.

Les dépenses générales intègrent pour **6 865 000 €** le chapitre des **charges à caractère général**. Contrairement au budget 2025, il ne comprend pas de provision pour **dépenses imprévues** de **605 000 €**.

Hors dépenses imprévues, l'évolution de ce chapitre est de **- 6,7 %** entre 2025 et 2026. Compte tenu des contraintes pesant sur nos recettes de fonctionnement, des efforts ont été consentis afin de maîtriser et de contenir au mieux l'évolution de nos dépenses.

L'enveloppe dédiée à l'**entretien de la voirie** est passée de 1 067 747 € en 2025 à 852 000 € en 2026 (-215 747 €) afin de se rapprocher du niveau d'exécution de cet exercice (735 500 € à fin novembre).

Quant au poste des salaires, il atteint **9 785 500 €**. En rajoutant les dépenses liées à l'assurance du personnel, la médecine du travail et au versement au supplément familial, le chapitre des **charges de personnel**, avec un montant prévisionnel de **9 930 000 €**, augmente de près de 73 445 €, soit **+ 0,7 %**.

La prévision 2026 est réalisée au plus près et tient compte qu'en 2025 près de 300 000 € ne seraient pas réalisés, ramenant ainsi l'évolution à + 3,9 %. Cette hausse modérée intègre la hausse du taux de cotisations vieillesse des agents affiliés à la CNRACL, l'augmentation de la participation employeur à l'assurance prévoyance du personnel ainsi que les évolutions de carrière.

### III – Les autres dépenses de fonctionnement

#### A – Les atténuations de produits

Détail chapitre – Atténuations de produits	Réalisé 2024	Budget 2025	Budget 2026	% Evolution Budget 2026 Budget 2025	€ Evolution Budget 2026 Budget 2025
Dotation de Solidarité Communautaire	10 965 712 €	10 980 965 €	10 980 000 €	0,0%	-965 €
Fonds de Péréquation (FPIC)	1 629 007 €	1 640 000 €	1 800 000 €	9,8%	160 000 €
Dispositif de lissage conjoncturel		530 656 €	535 000 €	0,8%	4 344 €
Prélèvement pour le redressement des FP	444 984 €	444 984 €	444 984 €	0,0%	0 €
Reversement fraction de TVA	27 105 €	0 €	0 €	-%	0 €
Reversement sur DGF	16 897 €	16 897 €	17 000 €	0,6%	103 €
Autres (dégrèvements...)	6 988 €	8 251 €	7 500 €	-9,1%	-751 €
<b>Total</b>	<b>13 090 693 €</b>	<b>13 621 753 €</b>	<b>13 784 484 €</b>	<b>1,2%</b>	<b>162 731 €</b>

La Dotation de Solidarité Communautaire constitue la principale dépense du chapitre « Atténuations de produits ». Elle représente par ailleurs 29 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Depuis 2003, les dotations allouées pour le fonctionnement des communes sont regroupées en une dotation unique : la Dotation de Solidarité Communautaire.

La dotation est répartie librement par le Conseil Communautaire mais selon des critères qui doivent tenir compte majoritairement :

- de l'écart de revenu par habitant de la commune, par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI ;
- de l'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

Depuis 2021, ces critères ont été mis en application et désormais, cette dotation fluctue seulement en fonction du nombre de classes et des effectifs des écoles.

Elle intègre également la prise en charge par la Communauté des contributions aux dépenses de fonctionnement des écoles des communes extérieures pour la scolarisation des enfants résidant dans les communes de la Communauté.

Ainsi, la Dotation de Solidarité aux Communes inscrite au budget est de **10 980 000 €** pour 2026.

Le montant de notre **contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** n'étant pas encore connu, son montant est évalué à **1 800 000 €**.

Le **dispositif de lissage conjoncturel** des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), instauré par la loi de finances pour 2025, a instauré un prélèvement de 530 656 € pour 2025. Le projet de loi de finances 2026 envisage de doubler son montant. Cette hypothèse n'a pas été retenue pour ce budget, un montant de **535 000 €** est inscrit.

Autre prélèvement, celui relatif au **redressement des finances publiques**, il est maintenu pour 2026 pour un montant de **444 984 €**.

Nous retrouvons à l'intérieur de ce chapitre, le **reversement** à effectuer aux communes relatif à la **compensation part salaire** de la DGF dont le montant est estimé à **17 000 €**.

Enfin, une somme de **7 500 €** est affectée à des dégrèvements de fiscalité.

## B – Les autres charges de gestion courante

Détail chapitre – Autres charges de gestion courante	Réalisé 2024	Budget 2025	Budget 2026	% Evolution Budget 2026 Budget 2025	€ Evolution Budget 2026 Budget 2025
Indemnités - Formation élus	143 244 €	147 910 €	153 510 €	3,8%	5 600 €
Créances admises en non-valeur, éteintes	275 €	3 000 €	3 000 €	0,0%	0 €
Contribution incendie	573 069 €	585 000 €	600 000 €	2,6%	15 000 €
Contribution – SMEEOM	1 997 227 €	2 095 000 €	2 189 000 €	4,5%	94 000 €
Contribution – PETR	28 349 €	28 520 €	29 000 €	1,7%	480 €
Contributions – Entretien rivières	43 748 €	44 000 €	44 000 €	0,0%	0 €
Contribution - Tarn-et-Garonne Numérique	14 650 €	14 296 €	15 000 €	4,9%	704 €
Subvention Département - Suivi amibien	11 325 €	12 500 €	12 500 €	0,0%	0 €
Subvention – Commune	7 000 €	7 000 €	7 000 €	0,0%	0 €
Subventions classes de découverte	6 457 €	10 865 €	11 562 €	6,4%	697 €
Subvention au CIAS*	1 018 500 €	735 000 €	1 050 000 €	42,9%	315 000 €
Subvention Office de tourisme	284 250 €	272 000 €	300 463 €	10,5%	28 463 €
Subvention assainissement	400 000 €	300 000 €	300 000 €	0,0%	0 €
Subvention T&G Habitat	24 576 €	21 000 €	17 205 €	-18,1%	-3 795 €
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	2 042 782 €	2 205 899 €	2 208 550 €	0,1%	2 651 €
Démolition maison non suivie de travaux			14 200 €	-%	14 200 €
Autres	5 €	10 €	10 €	0,0%	0 €
<b>Total</b>	<b>6 595 456 €</b>	<b>6 482 000 €</b>	<b>6 955 000 €</b>	<b>7,3%</b>	<b>473 000 €</b>

Une enveloppe de **2 208 550 €** est destinée aux **subventions aux associations** et autres personnes de droit privé.

Thématique des subventions aux associations et autres personnes de droit privé	Enveloppe 2025 Budget primitif	Enveloppe 2025 Budget 2025 (avec DM)	Enveloppe 2026
Sport	1 332 850,00 €	1 639 500,00 €	2 208 550,00 €
Emploi et formation	245 500,00 €	275 500,00 €	
Pompiers	124 999,00 €	268 492,00 €	
Amicale du personnel	122 100,00 €	137 100,00 €	
Culture	116 800,00 €	119 300,00 €	
Santé – Mutualité française	100 000,00 €	100 000,00 €	
Commerce	80 000,00 €	90 000,00 €	
Agriculture	33 450,00 €	48 700,00 €	
Commission Locale d'Information	21 000,00 €	21 000,00 €	
Social – Insertion	21 000,00 €	1 000,00 €	
Divers	8 200,00 €	7 882,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 205 899,00 €</b>	<b>2 708 474,00 €</b>	

Les subventions aux associations sont attribuées, soit en application de nos politiques sportives, qui seront susceptibles d'évoluer, soit sur étude du dossier, en bureau communautaire. C'est pourquoi, il vous est proposé une enveloppe globale non affectée.

Est désormais intégrée dans cette enveloppe l'accompagnement à l'installation d'un centre de santé dentaire, la Communauté s'est engagée à apporter à la Mutualité Française la subvention d'équilibre nécessaire pendant les trois premières années d'exploitation.

Sur ce chapitre des « Autres charges de gestion courante », nous retrouvons notamment les prévisions suivantes :

- la contribution au SMEEOM pour un montant estimatif de **2 189 000 €**,
- la subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale : **1 050 000 €**,
- notre contribution aux services d'incendie : **600 000 €**,
- la subvention au budget tourisme : **300 463 €**,
- la subvention au budget assainissement collectif : **300 000 €**.

## C – Les charges financières

Les charges financières intègrent le remboursement des intérêts de la dette pour 427 499 € et – 6 983 € d'Intérêts Courus Non Échus, soit un montant total de **420 516 €**.

## D – Les autres postes

Au titre des charges exceptionnelles, une somme de **10 000 €** est provisionnée dans l'éventualité du versement d'intérêts moratoires ou de l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

De plus, parmi les écritures d'ordre, nous retrouvons les amortissements des biens pour **2 500 000 €** et le virement à la section d'investissement pour **74 060 €**. Au final, ce sont **2 574 000 €** qui contribuent au financement de nos dépenses d'investissement.

## Partie II – La section d'investissement

La section d'investissement, avec un montant total de **12 161 000 €**, se décompose comme suit :

Libellé chapitre	Réalisé 2024	Budget 2025	Restes à réaliser	Budget 2026
Subventions d'investissement		315,00		0,00
Emprunts et dettes	1 956 568,89	2 146 200,00		2 300 000,00
Subventions d'équipement versées	2 082 618,63	2 857 947,00	1 243 493,00	2 194 000,00
Immobilisations incorporelles	218 751,98	29 708,00	330 176,00	32 000,00
Immobilisations corporelles	3 918 530,07	6 067 900,00	878 515,00	7 525 000,00
Immobilisations en cours	3 937 527,51	2 444 012,00	32 742,00	25 000,00
Opérations pour compte de tiers	131 304,44	5 200,00		0,00
Autres immobilisations financières	585,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>12 245 886,52</b>	<b>13 551 282,00</b>	<b>2 484 926,00</b>	<b>12 076 000,00</b>
Opérations d'ordre entre sections	46 501,19	15 000,00		15 000,00
Opérations patrimoniales	27 218,81	70 000,00		70 000,00
Résultat d'investissement reporté		6 626 394,20		
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>12 319 606,52</b>	<b>20 262 676,20</b>	<b>2 484 926,00</b>	<b>12 161 000,00</b>
<b>Restes à réaliser + Budget 2025</b>			<b>22 747 602,20</b>	

Libellé chapitre	Réalisé 2024	Budget 2025	Restes à réaliser	Budget 2026
Dotations et fonds divers	2 851 353,42	5 714 507,05		925 000,00
Subventions d'investissement	1 505 979,04	1 161 982,00	2 665 072,76	1 505 000,00
Emprunts et dettes	5 440,00	1 993 961,00	3 000 000,00	7 005 000,00
Autres immobilisations financières	30 000,00	30 000,00		50 000,00
Opérations pour compte de tiers	224 354,09	5 200,00	49 784,29	0,00
Produit des cessions		0,00		32 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 617 126,55</b>	<b>8 905 650,05</b>	<b>5 714 857,05</b>	<b>9 517 000,00</b>
Virement de la section de fonctionnement		5 057 095,10		74 000,00
Opérations d'ordre entre sections	3 470 911,44	3 000 000,00		2 500 000,00
Opérations patrimoniales	27 218,81	70 000,00		70 000,00
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>8 115 256,80</b>	<b>17 032 745,15</b>	<b>5 714 857,05</b>	<b>12 161 000,00</b>
<b>Restes à réaliser + Budget 2025</b>			<b>22 747 602,20</b>	

## I – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées de la réalisation d'études, de travaux et de l'acquisition de matériels, mais également du versement de fonds de concours et du remboursement du capital de la dette.

### A – Le remboursement du capital de la dette

Le capital remboursé en 2026 est estimé à **2 300 000 €**, contre **2 146 200 €** en 2025.

L'annuité prévisionnelle de la dette s'élève à **2 727 499 €** pour 2026 contre 2 539 584 € en 2025.

Annuité de la dette	Budget 2025	Budget 2026
Capital	2 141 000,00 €	2 300 000,00 €
Intérêts	398 584,00 €	427 499,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 539 584,00 €</b>	<b>2 727 499,00 €</b>

Le capital restant dû se répartit comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Prêteur	Montant restant dû au 1er Janvier 2026	% restant dû
Caisse Française de Financement local	3 348 705,23 €	22,36 %
Crédit Mutuel	2 990 579,39 €	19,97 %
Banque postale	2 900 000,00 €	19,36 %
Crédit Agricole	1 796 170,44 €	11,99 %
Caisse Epargne	1 818 021,61 €	12,14 %
SA EGAMO Financement des Territoires	1 802 770,64 €	12,04 %
Caisse des Dépôts	322 687,01 €	2,15 %
<b>TOTAL</b>	<b>14 978 934,32 €</b>	<b>100,00 %</b>

90 % de notre encours de dette est constitué d'emprunts à taux fixes.

## B – Les dépenses d'équipement

Le programme relatif aux dépenses d'équipement (hors subventions) pour 2026 s'élève à **7 582 000 €**.

Les opérations nouvelles au titre de cette année comprennent notamment des autorisations de programme où les crédits de paiement sont étalés dans le temps.

### 1 – Les opérations gérées en Autorisation de Programme

En 2026, ce sont 11 opérations gérées en Autorisations de Programme concernant les travaux.

Les autorisations de programme permettent de gérer dans le temps des opérations pluriannuelles et de lisser dans le temps les dépenses nécessaires.

Les crédits relatifs aux travaux d'investissement s'élèvent à **6 287 180 €** et vous sont présentés en suivant.

N°AP	Objet	Crédits de Paiement 2026
108	Voirie 2022-2026	2 279 600,00 €
106	Programme travaux écoles 2021-2026	1 143 000,00 €
103	Musée de la faïence et de la battellerie	800 000,00 €
109	Circulation douce 2022-2026	632 000,00 €
111	Espace partagé – Co-working	600 000,00 €
105	Transition énergétique bâtiments communautaires	443 500,00 €
113	Arrosage – Drainage golf	293 000,00 €
110	Recyclerie	50 000,00 €
91	Aménagement restaurant du golf et ses annexes	20 580,00 €
89	PLUi-H	20 000,00 €
104	Transition énergétique écoles	5 500,00 €
<b>Total des crédits de paiement</b>		<b>6 287 180,00 €</b>

Il s'agit de poursuivre les programmes engagés sur les exercices antérieurs.

## 2 - Les travaux de voirie

Deux autorisations de programme relatives aux programmes de voirie existent, se décomposant comme suit :

- Circulation douce 2022-2026 pour un montant de 632 000 € :
  - Programme 2026 : 142 000 €,
  - Programme 2025 : 350 000 €,
  - Programme 2024 : 120 000 €,
  - Programme 2023 : 20 000 €,
- Voirie 2022-2026 pour un montant total de 2 279 600 € :
  - Programme 2026 : 1 914 000 €,
  - Programme 2025 : 285 600 €,
  - Programme 2024 : 80 000 €.

Par ailleurs, une somme de 10 000 € est inscrite pour des aménagements sécuritaires ainsi que 34 000 € pour les ouvrages d'art (pont des Alarys à Golfech).

En 2026, ce sont **2 955 600 €** affectés aux **aménagements de voirie**.

## 3 - Les travaux dans les écoles

Les travaux dans les écoles sont ventilés sur deux autorisations de programme afin de retracer les travaux entrepris au cours du mandat :

- Le **programme 2021-2026 : 1 143 000 €**,
- La **transition énergétique : 5 500 €**.

Le **regroupement pédagogique des écoles de Saint Vincent Lespinasse et Saint Paul d'Espis** nécessite **800 000 €** au budget 2026.

Par ailleurs suite aux travaux de rénovation énergétique sur l'école de Donzac, l'opération se termine avec la rénovation de la cour et l'enlèvement de l'ancienne cuve à gaz (60 000 €).

Il est à noter que des travaux sur toiture sont envisagés à Gérard Lalanne (230 000 €) ainsi qu'à St Antoine (40 000 € pour la toiture et la murette).

Enfin, ce sont **20 000 €** d'achat de mobilier prévu et 10 000 € d'équipement pour la mise en place du décret sur la qualité de l'air.

Au final, ce sont **1 168 500 €** de crédits affectés aux écoles .

#### 4 - Les travaux dans les bâtiments

Tout comme les écoles, les bâtiments communautaires et nos équipements bénéficient de travaux de transition énergétique pour un montant total de **443 800 €** gérés en autorisation de programme.

Il s'agit principalement des sites et actions suivants :

- L'isolation du COSEC (204 000 €),
- Le remplacement des menuiseries de la médiathèque de Valence (105 000 €) et mise en place d'un rafraîchissement (37 500€),
- Le remplacement des menuiseries des chalets du centre de loisirs (38 000 €),
- Le renouvellement du parc d'éclairage public sur nos zones (59 000 €).

Outre ces travaux de transition énergétique, d'autres travaux sont prévus dans les bâtiments et équipements communautaires et pour l'essentiel, il s'agit :

- Transfert du musée de la faïence : **800 000 €**,
- Espace de travail partagé (coworking) : **600 000 €**,
- Larrosage et le drainage du golf : **293 000 €**,
- Création de salles d'activités et divers travaux au centre de loisirs : **120 000 €**,
- Reprise de la toiture et de l'étanchéité du centre de formation : **80 000 €**,
- Travaux dans les piscines : **78 000 €**,
- Remaniement d'une partie de la toiture du conservatoire : **60 000 €**,
- Recyclerie : **50 000 €**.

## 5 – Les besoins des services

Les besoins des services en investissement sont principalement les suivants :

- Déchetteries : **150 000 €** dont 145 000 € pour l'achat d'un télescopique,
- École de musique : **49 000 €** et école de danse **9 000 €**,
- Centre de loisirs : **42 490 €**,
- Sport : **28 100 €** dont 13 000 € à destination des équipements pour le golf,
- Valorisation de l'environnement communautaire : **20 000 €**,
- Urbanisme : **20 000 €** (pour une éventuelle révision du PLUi-H),
- Cuisine communautaire : **18 000 €**,
- Piscines : **11 700 €**,
- Informatique : **10 400 €**.

## 6 – Les acquisitions foncières

Il est également prévu **140 000 €** pour une opération foncière relative à l'acquisition de parcelles sur la commune de Valence d'Agen (Rue Paul Riquet).

## C – Les avances forfaitaires de marchés

Il est prévu **25 000 €** pour le versement éventuel d'avances dans le cadre des marchés publics.

## D – Les subventions d'investissement

La Communauté verse chaque année des subventions pour soutenir des projets d'investissement aux communes. Ces versements sont conditionnés à l'avancement des dossiers.

3 autorisations de programme existent relatives aux subventions d'investissement.

N°AP	Objet	Crédits de Paiement 2026
FC2021	Fonds de concours 2021-2026	1 675 227,00 €
FC	Fonds de concours	124 773,00 €
112	Aide au secteur locatif public	275 300,00 €
<b>Total des crédits de paiement</b>		<b>1 800 000,00 €</b>

## 1 - Les fonds de concours

Les prévisions de versements des fonds de concours sont réparties sur deux autorisations de programme :

- AP-FC sur les dossiers antérieurs à 2021 pour 124 773 €,
- FC2021-2026 pour les dossiers à compter de 2022 et jusqu'à la fin de ce mandat pour 1 675 227 €.

Sur ces deux autorisations de programme, ce sont au total **1 800 000 €** de crédits de paiement inscrits au titre de l'exercice 2026.

## 2 - Subventions diverses et exceptionnelles

Il est également envisagé de verser les subventions d'investissement suivantes pour **394 000 €** de restes à réaliser.

- **100 000 €** d'aides à l'immobilier afin d'engager les derniers dossiers,
- **275 300 €** afin d'accompagner le secteur locatif public,
- **15 000 €** d'aides agricoles,
- **3 700 €** de subvention d'équipement à Tarn-et-Garonne Aménagement.

## II – Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement sont financées par :

- **2 500 000 €** d'opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des biens),
- **74 000 €** de virement de la section de fonctionnement,
- **1 505 000 €** de subventions attendues pour soutenir les projets d'investissement en cours ou à venir,
- **925 000 €** de versement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, ce montant est lié aux dépenses d'équipement éligibles. Son versement sera proportionnel au niveau d'exécution des opérations. Il est à noter que le projet de loi de finances pour 2026 envisage de décaler de 1 an la perception du FCTVA pour les établissements publics de coopération intercommunale. Cette hypothèse n'est pas retenue dans le budget 2026.
- **32 200 €** de produits de cessions,
- **50 000 €** de remboursement d'avance du budget assainissement,
- **5 200 €** de remboursement de cautions (Aire des Gens du Voyage).

Le financement des dépenses d'équipement et l'équilibre de la section d'investissement se font en ayant au recours de l'emprunt.

Le montant affiché à travers ce budget est de **7 000 000 €**. Son montant sera revu à la baisse avec le budget supplémentaire au cours duquel les résultats seront repris. Pour rappel, en 2025, la reprise des résultats a permis d'injecter 3 396 000 € en investissement, venant ainsi réduire l'emprunt d'équilibre.